# 

* Date : 16-04-2003
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2003709286
* Auteur :

Par ordonnance de Mme le juge de paix du second canton de Mons, en date du 18 mars 2003 : Mme Maria Christina Edith De Vuyst, née à Bruges le 2 mai 1954, domiciliée à 7022 Mons (Hyon), rue de la Licorne 68 B, agissant en qualité de mère et exerçant l'autorité parentale sur ses enfants mineurs :
Pirotte, Line Lise, née à Kortrijk le 30 septembre 1985;
et
Pirotte, Paul, né à Mons le 26 août 1991;
tous deux domiciliés avec leur mère,
a été autorisée à accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de M. Didier Henri René Pirotte, né à Louvain le 10 août 1954, en son vivant domicilié à Mons (Hyon), rue de la Licorne 68 B, et décédé à Hergnies (Nord-France) le 24 décembre 2002.
Cette acceptation est intervenue par acte du 31 mars 2003, reçu au greffe du tribunal de première instance de Mons, sous le n° 03-233.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître, par avis recommandé, leurs droits dans un délai de trois mois, à Me Guillaume Hambye, notaire à 7000 Mons, rue du Gouvernement 29.
(Signé) G. Hambye, notaire.